

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 100 du 24 juin 2019

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 5

DÉCISION N° 1148/ARM/EMM/PS/ORT

portant changement de port-base de la frégate multi-missions Normandie.

Du 14 juin 2019

DÉCISION N° 1148/ARM/EMM/PS/ORT portant changement de port-base de la frégate multi-missions Normandie.

Du 14 juin 2019

NOR A R M B 1 9 5 4 3 7 3 5

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [112.3.1](#).

Référence de publication :

La ministre des armées,

Vu [l'instruction générale N° 14/DEF/EMM/ORJ du 24 juin 2010 relative à l'exercice du commandement et à l'organisation des forces maritimes et des éléments de force maritime.](#),

Vu [l'instruction N° 26/DEF/EMM/ORG du 14 janvier 2016 relative aux missions et à l'organisation de la force d'action navale.](#),

Vu [la décision N° 491/ARM/EMM/ORT du 21 mars 2018 portant création de la formation « Normandie ».](#),

Vu décision du 8 août 2018 (A) portant délégation de signature (état-major des armées) ;

Décide :

Article premier.

Changement de port-base.

À compter du 1^{er} juillet 2019, la frégate multi-missions (FREMM) *Normandie* est basée à Brest.

Article 2.

Publication.

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Notes

^(A) n.i. BO ; JO n° 183 du 10 août 2018, texte n° 7.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le contre-amiral,
officier général « performance et synthèse »,*

Denis BERTRAND.